



# CENI

## COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI ) porte à la connaissance de tous les Partis politiques, les Coalitions des partis politiques ainsi que les Candidats indépendants remplissant les conditions fixées par la loi qui souhaitent se porter candidats à l'élection des Sénateurs que leurs dossiers de candidature ainsi que leurs emblèmes ou signes distinctifs seront déposés à la CENI du 10 juin 2015 au 24 juin 2015, de 7h30 à 15h30.

Les éléments du dossier de candidature sont précisés à l'article 162 du Code électoral. Ces éléments sont les suivants :

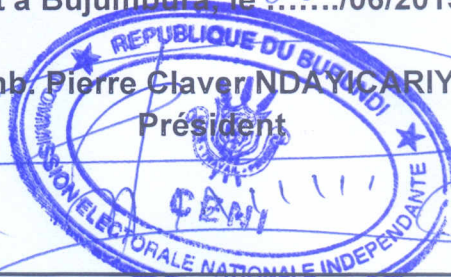
- a) un curriculum vitae ;
- b) une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- c) un extrait du casier judiciaire ;
- d) un extrait de l'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- e) une attestation de résidence ;
- f) une attestation d'aptitude physique ;
- g) quatre photos passeport ;
- h) le bordereau de versement de la caution.
- i) un acte de souscription à la Charte de l'Unité Nationale.

**Notez bien :** les listes des candidats sont établies comme suit : la liste des Candidats hutu et la liste des Candidats tutsi à raison de deux candidats (un titulaire et un suppléant) par groupe, pour chaque ethnie et pour chaque province.

Chaque liste de candidats doit déposer à la CENI son emblème qui servira à la confection du bulletin de vote. Les formulaires des listes nominatives des Candidats ainsi que l'acte de souscription à la Charte de l'Unité Nationale sont retirés à la CENI.

Fait à Bujumbura, le 10/06/2015

Amb. Pierre Claver NDAYICARIYE  
Président



« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »